

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 8 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

M. Savoie

SANTÉ

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

PERSONNEL INFIRMIER

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

BUDGET

M^{me} M. Johnson

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

L'hon. M^{me} Miles

ENVIRONNEMENT

M^{me} Mitton

L'hon. M. LePage

M^{me} Mitton

L'hon. M. LePage

ÉDUCATION

M. Hogan

L'hon. C. Johnson

M. Hogan

L'hon. C. Johnson

M. Hogan

L'hon. C. Johnson

M. M. LeBlanc

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente.

[Traduction]

Je dois transmettre un petit message d'intérêt public avant de commencer à poser mes questions. Aujourd'hui, c'est le Grand McDon. Nous voulons veiller à ce que — et je sais que le ministre de la Santé ne voudra pas m'entendre, il voudra peut-être se boucher les oreilles — nous nous rendions tous à notre restaurant rapide préféré, qui, comme nous le savons, appuie l'événement en question. L'argent provenant de chaque repas vendu est versé aux enfants. Le tout aide les enfants malades. Le Grand McDon vise à aider les enfants malades. Je vois que le ministre me signale son approbation d'un pouce levé. Pourvu que nous ne le fassions qu'une fois par année, c'est bien. Commençons donc par cela.

SANTÉ

Passons à mes questions, Madame la présidente. Le *Journal of the American Medical Association* (JAMA) a publié un rapport hier au sujet de la maladie neurologique mystérieuse. Le *Journal of the American Medical Association* est l'une des publications médicales les plus renommées des États-Unis. Voici donc la question que je pose au ministre de la Santé : Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a-t-il participé directement à ce rapport, ou le *Journal of the American Medical Association* a-t-il simplement utilisé les données de Santé publique Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : À l'intention du député d'en face, je dirais qu'une participation au Grand McDon, c'est tout à fait acceptable. Si vous avez besoin de plus de renseignements, faites-le-moi savoir.

Non, nous n'avons aucunement participé à la préparation du rapport. Bien franchement, en tant que médecin qui lit des revues scientifiques depuis pratiquement toujours, je cherche des revues réputées. Le *Journal of the American Medical Association* appartient certainement à la catégorie en question. Je cherche des articles qui m'intéressent. L'article en question m'a certainement intéressé. L'autre aspect est le suivant : Quelle incidence l'article aura-t-il sur ce que je ferai ensuite? Même s'il offre une conclusion et une discussion intéressantes, nous ne fondons pas les mesures que nous prenons sur cet article. Nous appuyons fortement notre médecin-hygiéniste en chef ainsi que l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), et ces derniers travaillent en collaboration. Nous avons très hâte de voir les résultats de nos propres équipes, nos équipes canadiennes, et d'évaluer les gens de la communauté.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La réponse simple, c'est que, non, nous n'avons pas participé à la préparation de l'article. L'article publié dans le JAMA était fondé sur des données qui ont été mises à la disposition des personnes...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis vraiment reconnaissant au ministre de sa réponse. Il a effectivement répondu à six de mes questions grâce à une seule de ses réponses ; il s'est donc épargné un peu de peine.

La réalisation d'un examen scientifique faisait partie des engagements électoraux et était mentionnée dans la lettre de mandat du ministre de la Santé. Nous savions que le gouvernement demanderait au gouvernement fédéral d'agir à cet égard. Je crois que l'étude a été lancée le 27 mars. Jusqu'à maintenant, des sommes ont-elles été consacrées, à l'échelle provinciale ou fédérale, à l'étude en question? Avez-vous reçu des résultats de l'étude, jusqu'ici?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Je dirais au député d'en face que, oui, nous avons reçu un soutien du gouvernement fédéral. L'Agence de la santé publique du Canada s'est engagée à fournir du personnel.

Elle s'est engagée à procéder à l'analyse des données que nous avons reçues ; nous en sommes donc très reconnaissants. Il faut mettre les boeufs devant la charrue.

Nous attendons maintenant les résultats de notre propre enquête, en collaboration avec l'ASPC. Nous déterminerons les étapes à suivre après que nous recevrons le rapport et l'analyse. Nous attendons avec impatience de recevoir le rapport cet été, dans les mois à venir. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Comme je l'ai indiqué, et comme en a convenu le ministre de la Santé, il s'agit d'une revue médicale très renommée. À titre de médecin qui a lu un grand nombre de revues du genre, acceptez-vous les conclusions? Acceptez-vous les conclusions de cette revue médicale renommée, et croyez-vous toujours qu'il y a au Nouveau-Brunswick une maladie neurologique mystérieuse?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : À l'intention du député d'en face, je dirais qu'un million d'articles sont rédigés quotidiennement, et un grand nombre de ceux-ci sont valables et aident à nous guider dans la communauté. Toutefois, nous changeons rarement nos habitudes en fonction d'un seul article. Habituellement, nous voulons obtenir une certaine confirmation au moyen d'autres sources. Ainsi, même si l'article donne matière à réflexion et est intéressant, je suis davantage porté à attendre les résultats de l'analyse des données menée par notre propre équipe. Ceux-ci pourraient différer de ce que laisse entendre l'article du JAMA. Qui sait? Par

Questions orales

conséquent, non, je ne vais pas changer mon opinion, mes tactiques ni le travail que j'accomplis en collaboration avec notre ministère en raison de cet article. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis effectivement très reconnaissant des observations du ministre sur la question. Au bout du compte, voici ce que nous sommes censés faire : poser des questions et obtenir des réponses. Nous verrons si la tendance se maintient. Je n'ai pas encore posé de question difficile aujourd'hui, mais je pense que je vais m'y mettre. Nous verrons comment nous nous en sortirons.

PERSONNEL INFIRMIER

Madame la présidente, nous entendons des rumeurs de la part des membres du personnel infirmier immatriculé de la province, rumeurs selon lesquelles il y a des mises à pied, des infirmières sont écartées de leur rôle et elles sont remplacées par des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé. Compte tenu de toute leur formation et de leurs compétences, les membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé sont des éléments précieux de notre équipe de soins de santé, mais ceux-ci n'ont pas la même formation que les membres du personnel infirmier immatriculé. Nous savons que chaque mesure que le gouvernement actuel prend est assortie de conditions. Il a accordé aux membres du personnel infirmier une prime de maintien en poste, mais celle-ci était assortie de conditions, car il semble qu'on licencie des personnes. J'aimerais que la première ministre confirme : Y a-t-il des mises à pied de membres du personnel infirmier immatriculé dans notre province?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci au député d'en face de sa question. Je prendrai régulièrement la parole pour saisir l'occasion de parler des soins de santé. Il n'y a pas de mises à pied de membres du personnel infirmier immatriculé au Nouveau-Brunswick. Nous avons désespérément besoin du personnel infirmier dans nos hôpitaux, dans notre système de soins de longue durée et dans l'ensemble de la province. Chaque membre de notre personnel infirmier immatriculé est précieux et continuera à occuper un emploi dans la province.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, Madame la présidente, nous entendons que les postes en question ne sont pas pourvus, que des gens sont mis à pied, qu'ils sont retirés de leur poste et réaffectés aux urgences, aux soins intensifs ou dans d'autres secteurs des soins de santé et que leurs postes sont pourvus par des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé. Une fois de plus, les parlementaires du côté du gouvernement ont accordé la prime de rétention, mais celle-ci semble assortie de certaines conditions. Eh bien, ils essaient d'économiser de l'argent en procédant à des réaffectations pour compenser leurs dépenses. Ils procèdent de la même

Questions orales

façon à l'égard du personnel enseignant, Madame la présidente. Ils font exactement la même chose à l'égard du personnel enseignant. Nous verrons donc un système de santé subir des répercussions négatives.

Des gens nous disent qu'ils ont de graves inquiétudes quant à l'avenir des soins de santé dans la province en raison des décisions du gouvernement. La première ministre confirmerait-elle que l'on n'a pas recours à des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé pour pourvoir des postes de personnel infirmier immatriculé et que les postes en question seront maintenus? Tout membre du personnel infirmier auxiliaire autorisé qui souhaite devenir infirmier immatriculé peut évidemment suivre le programme de transition, mais nous aimerions entendre la première ministre à ce sujet : A-t-on recours à des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé pour occuper des postes d'infirmier immatriculé?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Notre système de santé est aux prises avec de graves problèmes, comme le savent, selon moi, la plupart des gens du Nouveau-Brunswick. Quiconque se rend aux urgences doit composer avec de longs temps d'attente. De nombreuses personnes n'ont pas accès à un médecin de famille, à une infirmière praticienne ni à toute autre forme de soins primaires permanents, et c'est là une priorité à laquelle notre gouvernement s'attaque. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons versé des primes de maintien en poste aux membres du personnel infirmier, c'est-à-dire pour leur montrer que notre gouvernement leur accorde de l'importance et accorde de l'importance à leur travail. Voilà pourquoi notre gouvernement ne procède pas à des mises à pied de membres du personnel infirmier immatriculé. Nous avons besoin d'eux, et ce, dans l'ensemble du système de santé.

Nous voulons veiller à prodiguer les meilleurs soins de santé possible aux gens du Nouveau-Brunswick en utilisant toutes les ressources dont nous disposons, tout en continuant de recruter pour accroître le personnel de la santé. Nous devons faire de sorte que notre personnel enseignant et notre personnel infirmier occupent des positions où ils peuvent répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick, et nous devons constamment examiner où nous investissons nos ressources pour offrir les meilleurs soins de santé aux patients du Nouveau-Brunswick ainsi que la meilleure éducation aux élèves du Nouveau-Brunswick. Nous continuerons à faire de même jusqu'à ce que les gens du Nouveau-Brunswick...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La réponse est non. La première ministre n'en sait rien. La première ministre n'a fait que s'appuyer sur ses notes d'allocution lorsqu'elle parlait de l'importance des soins de santé. Nous sommes tous conscients de l'importance des soins de santé. Voici la question : La première ministre aura-t-elle recours à des membres du personnel infirmier

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

auxiliaire autorisé pour remplacer des membres du personnel infirmier immatriculé? Nous entendons des rumeurs selon lesquelles des personnes qui occupent des postes qui correspondent à leurs compétences seraient mises à pied, et que le gouvernement souhaiterait recruter des personnes qui ne possèdent pas les mêmes qualifications et les mêmes compétences pour les remplacer. C'est inacceptable. Elles font la même chose.

Par ailleurs, je peux vous dire que nous entendons aussi des gens dire que les primes additionnelles de 5 000 \$ que les infirmières étaient censées recevoir le 1^{er} avril sont assorties de certaines conditions. On se pose des questions au sein de l'équipe du personnel infirmier, et les gens ne s'estiment pas très à l'aise par rapport à l'entente qu'ils doivent signer. La première ministre peut-elle confirmer si des membres du personnel infirmier immatriculé seront remplacés par des membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé dans le secteur de la santé? Est-ce vrai? Est-ce une rumeur? Est-ce juste? Est-ce...

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'aimerais discuter de l'origine de telles rumeurs avec le député d'en face, car notre gouvernement est résolu à soutenir les membres du personnel infirmier immatriculé. Ils ne seront pas mis à pied sous notre gouvernement. En fait, nous avons toujours besoin d'un plus grand nombre d'eux, et c'est pourquoi nous avons versé des primes de maintien en poste l'an dernier et que nous procéderons maintenant au deuxième versement. Notre engagement envers les infirmières consiste notamment à leur montrer l'importance que nous leur accordons, après qu'ils sont passés au travers de six années de manque de reconnaissance de la part du gouvernement précédent. Nous conserverons et maintiendrons en poste chaque membre du personnel infirmier de la province et nous leur montrerons l'importance que nous leur accordons, car nous avons besoin d'eux. Si nous voulons améliorer les services de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick, nous devons absolument maintenir en poste ces membres du personnel infirmier immatriculé, afin qu'ils nous soutiennent pendant cette période très difficile où les ressources sont limitées, et qu'ils nous aident à recruter davantage d'infirmières. Notre gouvernement est résolu à améliorer les soins de santé en partenariat avec notre personnel infirmier immatriculé pour lequel nous avons du respect.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Nous avons eu droit à plus de notes d'allocution, mais à aucune réponse, Madame la présidente. Nous connaissons tous l'importance des soins de santé, mais le gouvernement ne dit pas clairement aux s'il apportera le changement mentionné entre les membres du personnel infirmier immatriculé et le personnel infirmier auxiliaire autorisé. Toutefois, je vous promets, Madame la présidente, que l'opposition officielle sera aux aguets. Si le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait ou prévoit de passer à l'acte, nous ferons en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick soient au courant.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'ai ici une lettre indiquant que la lettre d'entente pour la prime de maintien en poste de 5 000 \$ prévoit d'autres critères d'admissibilité au paiement de 5 000 \$, ce qui n'a pas plu aux dirigeants syndicaux ; nous y sommes donc — une prime assortie de conditions. Tout le personnel infirmier ne veut pas dire tout le personnel infirmier. Une prime de maintien en poste de 5 000 \$ pour tout le personnel infirmier est assortie de conditions. Des critères d'admissibilité sont prévus. La première ministre apporterait-elle des précisions sur la question? Ferait-elle savoir aux gens de la province que les membres du personnel infirmier en question, qui méritent de recevoir la somme en question, l'obtiendront sans condition? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous sommes ravis de lancer la deuxième phase du versement de la prime de maintien en poste à tous les membres du personnel infirmier, avec l'appui du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. La demande vise un engagement de service d'un an, car il s'agit d'une prime de maintien en poste ; les primes seront donc versées aux membres du personnel infirmier qui s'engagent à rester avec nous pendant un an. En fait, je pense qu'il s'agissait là d'un élément relatif au premier versement des primes qui avait fait l'objet d'une rétroaction de la part de l'opposition. L'opposition avait indiqué que le versement de la prime ne prévoyait aucun engagement de maintien en poste ; nous avons donc pensé qu'il s'agissait d'une mesure qui méritait d'être mise en oeuvre, car nous cherchons à stabiliser le système de santé. Nous voulons veiller à maintenir en poste tous les membres du personnel infirmier ; nous avons donc demandé qu'un engagement de service d'un an soit établi entre le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et le gouvernement comme critère d'admissibilité à la prime de maintien en poste.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, vous savez, je pense que la première ministre s'est peut-être mal exprimée, Madame la présidente. Je pense qu'elle s'est peut-être mal exprimée, car, dans la lettre, il est indiqué que le SIINB tente de négocier l'ajout d'une entente de retour de service obligatoire de deux ans. La première ministre n'a mentionné qu'une seule année ; ainsi, soit elle ne sait pas, soit elle s'est mal exprimée.

Je lui accorde le bénéfice du doute, mais j'ai demandé s'il y avait des conditions assorties à la prime. Veuillez simplement répondre à la question. Prévoyez-vous fixer des conditions pour les paiements de primes de maintien en poste, ou honorerez-vous votre engagement à verser aux membres du personnel infirmier les 5 000 \$ que vous leur avez promis?

Nous sommes déjà en mai, bien après le 1^{er} avril. Nous sommes en retard, certaines conditions sont fixées et les gens sont perplexes. Fournissez-leur des précisions. Faites-leur savoir : Nous honorerons notre engagement à vous verser les 5 000 \$. J'aimerais également savoir s'il s'agit de deux ans ou d'un an. Merci, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis contente d'apporter des précisions à ce sujet, car je veux m'assurer que les membres du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick comprennent qu'ils sont extrêmement importants pour le gouvernement Holt. Nous accordons de l'importance à leurs services et à leurs contributions jusqu'à présent, et nous voulons qu'ils demeurent à nos côtés l'année prochaine, car nous continuons de chercher à stabiliser notre système de santé et à recruter davantage de personnel infirmier.

Nous accorderons bel et bien une prime de maintien en poste de 5 000 \$ aux membres du personnel infirmier du Nouveau-Brunswick. En échange de cette prime, nous leur demandons de signer une entente de service d'un an pour rester à nos côtés pendant que nous stabilisons et soutenons notre système de santé et que nous investissons dans les soins de santé primaires. Les membres du personnel infirmier sont précieux, leur travail est précieux, et nous aimerions poursuivre notre collaboration avec eux l'année prochaine.

[Original]

BUDGET

La présidente (L'hon. Mme Landry) : Je donne la parole à la leader gouvernementale... C'est la leader parlementaire de... Voyons.

[Traduction]

Je donne la parole à la leader parlementaire de l'opposition officielle.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Appelez-moi comme vous voulez, Madame la présidente.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Non, je veux utiliser le bon titre.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Je vous aime assez pour vous donner ma permission.

Madame la présidente, merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de poser des questions. Le défenseur des enfants et des jeunes signale que les compressions de 47,1 millions de dollars dans les services de bien-être à l'enfance, c'est-à-dire presque 25 % des fonds prévus à cet égard, pourraient être dévastatrices pour plus de 1 000 enfants pris en charge. À quoi les gens du côté du gouvernement pensaient-ils lorsqu'ils ont réduit les fonds consacrés aux personnes les plus vulnérables, et ce, sans plan clair?

La ministre du Développement social s'engagera-t-elle à déposer, d'ici au 30 juin 2025, comme l'a demandé le défenseur, un rapport détaillé qui explique comment les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

compressions ne nuiront pas à l'éducation, à la sécurité ni à l'avenir des enfants, comme l'a promis la première ministre?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie encore une fois la députée d'en face de sa question. Comme je l'ai dit, je suis si ravie du fait que les enfants et les jeunes sont finalement au coeur des discussions dans toutes nos collectivités, comme ils devraient l'être.

Pour revenir au rapport du défenseur, nous avons publiquement dit que nous nous engagerions à déposer un rapport d'ici au 30 juin. Nous avons déjà commencé le processus avant que le rapport du défenseur ne soit publié. Nous avons un plan d'action de trois ans et nous avons hâte de le présenter aux partenaires communautaires d'ici à la fin juin également. Selon nous, il est important que nos partenaires communautaires prennent part à la discussion. Les jeunes et les familles touchées par les conversations doivent y prendre part également.

Nous retournerons travailler avec nos partenaires communautaires et le bureau du défenseur pour respecter la date limite du 30 juin. Encore une fois, avant que le rapport du défenseur ne soit publié, nous avons déjà pris les devants et entrepris l'élaboration d'un plan d'action de trois ans. Comme les gens à la Chambre le savent, la loi doit faire l'objet d'une révision tous les cinq ans, et ensuite, tous les sept ans. Nous nous préparons pour la révision quinquennale, et nous disposons d'un plan d'action pour l'avenir.

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Je donne la parole à la leader parlementaire de l'opposition officielle.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Parfait.

[Traduction]

Merci de la réponse à la question. Je suis ravie d'entendre que le rapport sera déposé d'ici à la date limite du 30 juin. Voilà une bonne nouvelle.

Madame la présidente, la ministre Miles prétend que les fonds consacrés aux services de bien-être à l'enfance, soit 208,3 millions de dollars, sont suffisants, malgré le fait qu'il s'agit d'une réduction de 23,5 millions de dollars par rapport aux vraies dépenses annuelles de l'exercice dernier. Comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils faire confiance au gouvernement lorsque le défenseur indique qu'il s'agit de la plus grande compression depuis des décennies? À quoi pensaient les parlementaires du côté du gouvernement? La ministre fournira-t-elle des rapports sur les dépenses trimestrielles, comme l'a demandé

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Kelly Lamrock, pour prouver que les 17,2 millions de dollars en nouveaux fonds ne sont pas que de la poudre aux yeux?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je signale à la députée d'en face que nous travaillons avec nos partenaires communautaires. Cela comprend également le bureau du défenseur. Nous avons une excellente relation de travail avec eux. Nous rencontrerons trimestriellement le bureau du défenseur pour discuter de nos plans à l'avenir et nous le ferons également avec nos partenaires communautaires.

Madame la présidente, la permanence est toujours l'objectif. La *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* favorise les occasions qui facilitent l'atteinte de cet objectif. Au ministère du Développement social, nous avons une équipe incroyable qui a travaillé fort, comme tout le monde... De nombreuses personnes dans la salle ont travaillé fort sur la loi afin de créer un mécanisme pour aller de l'avant et mieux soutenir les enfants dans le système de prise en charge, où la permanence est l'objectif primaire. Il s'agit toujours de la meilleure solution, s'il est prudent de procéder ainsi.

Plus de mesures de soutien sont prévues pour la prise en charge par un membre de la parenté, la prévention et l'intervention précoce, et les services de soutien pour la transition des jeunes de 19 à 26 ans. Voilà la façon dont nous ferons bouger les choses. Voilà la façon dont nous fournirons un meilleur appui aux jeunes et aux familles du Nouveau-Brunswick. Merci.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. Ma dernière question pour la ministre du Développement social porte sur nos jeunes, encore une fois. Les enfants pris en charge ne sont pas des chiffres, comme elle le sait fort bien. La ministre a passé sa vie à travailler pour ces jeunes, et nous l'en félicitons. Ces jeunes sont notre avenir, mais le gouvernement a tout de même fait des compressions de 47,1 millions de dollars dans les services qu'on leur fournit et n'a pas surveillé s'ils ont obtenu leur diplôme ou s'ils ont fini en prison. À quoi les gens du côté du gouvernement pensaient-ils en fermant les yeux à ce qu'il était advenu de ces enfants? Je suis un peu désabusée. La ministre annulera-t-elle les compressions ou financera-t-elle au moins la collecte de données, comme on l'exigeait en 2022, pour veiller à ce que nous ne laissions pas tomber les 735 enfants qui sont pris en charge?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre intermédiaire, je dis à la députée d'en face que oui, la surveillance des résultats était obligatoire. Comme la députée d'en face l'a signalé, il s'agit d'une conversation à laquelle je participe depuis des années, depuis avant même que je ne siége ici.

Questions orales

Lorsque je suis entrée en fonction à titre de ministre, l'une de mes premières questions a été la suivante : Combien de jeunes du système de prise en charge obtiennent-ils un diplôme du secondaire? J'ai été surprise de constater que nous ne pouvions pas obtenir ces chiffres. Madame la présidente, j'ai très hâte de pouvoir communiquer ces chiffres. Eh bien, « hâte » n'est peut-être pas le bon mot, mais nous aurons les chiffres dans les prochains mois. La collecte des données se fait maintenant, et nous travaillons avec nos partenaires au ministère de l'Éducation. Nous pourrions mieux cibler et mieux appuyer nos jeunes lorsque nous aurons les chiffres. J'ai été très surprise d'apprendre qu'obtenir ces chiffres n'avait pas été une priorité du gouvernement précédent. Merci.

ENVIRONNEMENT

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, six mois se sont maintenant écoulés depuis que plus de 174 000 litres de carburant diesel se sont échappés des réservoirs souterrains de la station-service Irving à Woodstock. Les gens attendent toujours des réponses. Ils s'inquiètent de leur eau potable provenant des puits avoisinants, surtout étant donné que la fuite pourrait être une préoccupation à long terme. Le diesel peut rester dans le sol pendant longtemps avant de contaminer l'eau souterraine.

Lors de la réunion du comité des prévisions budgétaires qui a eu lieu le 10 avril, le ministre de l'Environnement m'a dit qu'il ne savait pas à quand remontait la dernière inspection de la station-service Murray's Irving avant la fuite, mais qu'il me reviendrait avec la réponse. Un mois plus tard, je n'ai reçu aucune réponse de son ministère. Le ministre peut-il enfin répondre : À quand remonte la dernière inspection de la station-service Murray's Irving avant la fuite de diesel qui s'est produite en décembre?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Merci à la parlementaire d'en face pour la question. Nous cherchons toujours la réponse à cette question. Nos inspecteurs font plusieurs tests et analyses chaque année. Il est question de plusieurs centaines d'inspections annuelles. Malheureusement, notre système informatique ne nous permet pas de facilement trouver les données ; il nous faut donc fouiller dans les dossiers. Dès que nous aurons une réponse, nous la transmettrons à la parlementaire d'en face. La réponse figurera également dans le rapport que nous déposerons au cours des prochaines semaines. Je suis aussi curieux que vous de comprendre le processus et de trouver les dates auxquelles les évaluations ont été faites à l'emplacement en question.

Je tiens à rappeler à la parlementaire d'en face que nous avons pris des mesures additionnelles — je dis bien « additionnelles », parce que nous menons déjà des tests ou

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

des inspections additionnelles chez les détaillants d'essence —, que nous continuerons à en surveiller les résultats, et que, s'il le faut, nous imposerons des sanctions. Merci.

[Traduction]

M^{me} Mitton (Tantramar, V) : Madame la présidente, il est très préoccupant que le ministère ne puisse pas trouver la réponse à la question après avoir passé un mois à en chercher une. Je suis vraiment préoccupée à cet égard. Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick perdent confiance dans la capacité du ministère de l'Environnement à réaliser des inspections, à faire appliquer les règlements et même à trouver une réponse à la question de savoir quand a eu lieu la dernière inspection.

Le ministre de l'Environnement m'a aussi dit que, au cours des cinq dernières années, seulement 369 des 440 stations-service de la province avaient fait l'objet d'une inspection. Des 30 stations-service qui ont récemment fait l'objet d'une inspection, 14 ont échoué. Voilà qui n'est pas une note de passage, Madame la présidente. Je suis donc très préoccupée à l'égard des stations-service qui n'ont pas récemment fait l'objet d'une inspection. Le ministre ne peut toujours pas me dire à quand remonte la dernière inspection de Murray's Irving. Il a eu près d'un mois. J'aimerais qu'il indique la date. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il prévoit faire pour veiller à ce que les stations-service répondent aux normes de sécurité établies dans le *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers*?

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci.

[Original]

Merci, Madame la présidente. Je remercie la parlementaire d'en face pour sa question. Je pense qu'il faut comprendre comment fonctionne un ministère. Il faut aussi comprendre l'ampleur du rôle et des responsabilités de chaque inspecteur. Voilà l'information que nous avons essayé de fournir à la parlementaire d'en face.

Madame la présidente, je vous rappelle que, au cours de la dernière année, il y a eu 2 100 inspections. Il y a eu 139 rapports de non-conformité, 135 avertissements et 20 formulaires de contravention. Il s'agit d'un processus qui nécessite énormément de temps. Si nous avions accès à d'autres ressources pour faire le travail, nous les utiliserions.

Voilà la raison pour laquelle nous en sommes à la première phase de nos inspections des stations-services. Nous sommes en train de découvrir ce qui manque dans notre processus. Nous cherchons à voir quelles sont les règles que ne respectent pas les détaillants, justement dans le but de renforcer les règlements mentionnés par la parlementaire d'en face. Dès que nous aurons...

[Traduction]

ÉDUCATION

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Dans un communiqué de presse publié le 28 avril, le gouvernement a indiqué qu'il investissait dans des changements transformateurs pour améliorer les services offerts aux gens du Nouveau-Brunswick. Lorsque j'ai entendu la ministre de l'Éducation parler à CBC Radio, elle parlait de changements transformateurs qui se produiraient ou se produisaient dans le domaine de l'éducation. Elle a ensuite parlé d'un investissement de 200 millions de dollars et d'une compression à petite échelle qui toucherait les districts, laquelle s'élève à 43 millions de dollars. D'où vient la somme de 43 millions de dollars? Eh bien, le district scolaire Anglophone West supprime des postes de bibliothécaires. J'ai appris aujourd'hui que le district scolaire Anglophone South supprime des postes de bibliothécaires, et les représentants du district scolaire francophone sud ont dit qu'ils ne savaient pas réaliser des économies d'une valeur d'un peu plus de 7 millions de dollars au titre de leur budget. Voici ma question pour la ministre de l'Éducation : Comment les compressions permettront-elles d'améliorer le système d'éducation pour les élèves de notre province?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de me donner l'occasion de parler des investissements que nous réalisons en éducation. Nous avons investi 200 millions de plus que le gouvernement précédent, et notre investissement est ciblé afin de permettre la mise en oeuvre de changements transformateurs en littératie. Nous investissons dans les enseignants de soutien à l'apprentissage. Nous investissons dans les assistants en éducation. Nous investissons dans les mentors en gestion du comportement, et nous surveillerons les progrès réalisés année après année, comme nous avons promis de le faire dans le discours sur l'état de la province. Nous sommes redevables aux gens du Nouveau-Brunswick et nous voulons voir des résultats. Voilà ce à quoi ressemblent des changements transformateurs, mais il faut un peu de temps pour concrétiser le tout. Nous y travaillons avec les districts à l'instant même et nous prenons des mesures en ce sens. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Madame la présidente, j'espère que les compressions à petite échelle n'auront pas d'incidence sur l'approvisionnement de papier et de marqueurs pour tableau blanc dans les salles de classe. Voici simplement un fait intéressant pour la ministre, nous avons mis en place des enseignants de soutien à l'apprentissage parce que cela fonctionne, et je suis en faveur d'une telle mesure. Les mentors en gestion du comportement donnent des résultats. Il a été démontré qu'ils donnent des résultats. Je conviens que ce sont des enseignants qualifiés qui doivent faire la classe aux enfants. Un total de 150 enseignants retournent dans les salles de classe des districts et du ministère. J'aimerais savoir précisément d'où ils viennent. Quel rôle assument-ils? Qui s'acquittera des

Questions orales

tâches qu'exercent actuellement ces enseignants, ou encore, ceux-ci occupent-ils un poste dont nous n'avons simplement pas besoin?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face. Oui, nous voulons du personnel enseignant qualifié. Nous avons beaucoup d'enseignants qualifiés au Nouveau-Brunswick. Nous avons besoin d'eux dans nos salles de classe. Nous voulons que les personnes les mieux qualifiées enseignent à nos élèves. Nous avons entendu les enseignants le dire à maintes reprises. Nous avons entendu les parents le dire.

Nous réaffecterons les ressources aux salles de classe, aux écoles, parce que c'est là où les besoins se font sentir. C'est là où les élèves apprennent — dans les salles de classe de nos écoles. C'est là qu'il faut affecter les ressources. Nous sommes tous d'accord à cet égard. Nous prenons des mesures en ce sens, et le tout entre en ligne de compte lorsqu'il s'agit, encore une fois, de mettre en oeuvre des changements transformateurs pour stabiliser nos salles de classe et d'affecter les ressources où elles sont nécessaires, c'est-à-dire à proximité des élèves dans nos salles de classe.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je ne suis pas tout à fait certain du rôle que remplissent actuellement les gens qui retournent en salle de classe. Apparemment, ce qu'ils font n'est pas important puisque nous pouvons nous passer d'eux. J'appuie le fait qu'il s'agit d'enseignants qualifiés. Veiller à ce que des enseignants qualifiés enseignent à nos enfants devrait constituer notre première obligation. Ce sont eux qui doivent enseigner à nos enfants pour que ces derniers reçoivent la meilleure éducation possible.

Voyez-vous, quand j'étais enfant, si je ne réussissais pas assez bien, je recevais de l'aide additionnelle. Si je ne déployais pas suffisamment d'efforts, on me disait d'essayer de faire mieux. Je ne comprends pas la logique, car nos résultats sont mauvais, et ils le sont, et des mesures ont été prises ou continuent d'être mises en oeuvre par le gouvernement actuel pour améliorer les résultats scolaires obtenus en salle de classe ; pourtant la réponse est la suivante : Réduisons et diminuons nos attentes. La ministre peut-elle m'expliquer pourquoi c'est une bonne idée?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de me donner l'occasion d'expliquer exactement comment nous ferons le suivi de nos progrès. Dans le discours sur l'état de la province, nous nous sommes engagés auprès des gens du Nouveau-Brunswick à surveiller les taux de littératie, de numératie et d'absentéisme chronique. Cela signifie que nous les évaluerons et que nous en ferons rapport année après année. Nous nous attendons à une amélioration des résultats. Nous nous attendons à ce que les résultats s'améliorent d'année en année, car nous nous sommes engagés à investir dans le personnel enseignant de soutien à l'apprentissage et les mentors en gestion du comportement. Nous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

savons que cela permettra d'améliorer les taux de littératie. Nous nous sommes engagés à surveiller et à évaluer année après année les progrès réalisés et à faire rapport de ceux-ci aux gens du Nouveau-Brunswick, car nous leur sommes redevables. Nous sommes redevables aux élèves, aux parents et à tous les gens du Nouveau-Brunswick. Merci.

Rappel au Règlement

M. M. LeBlanc (Belle-Baie—Belledune, L) : J'invoque le règlement, Madame la présidente, car ma bonne amie, la leader parlementaire de l'opposition, a désigné nommément l'une de nos ministres. Je veux simplement vous rappeler que nous ne devons pas désigner nommément les ministres à l'Assemblée législative.

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Ce rappel au Règlement est bien reçu. Je vous rappelle que nous devons nous adresser aux ministres en utilisant le nom de leur ministère et non pas leur nom de famille. Merci.

(Exclamation.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Bien reçu.

La période des questions est terminée.